



14ème législature

Question N° : 3416	De M. Christian Estrosi (Union pour un Mouvement Populaire - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Redressement productif		Ministère attributaire > Redressement productif
Rubrique >industrie	Tête d'analyse >politique industrielle	Analyse > économie numérique. développement. propositions.
Question publiée au JO le : 28/08/2012 Réponse publiée au JO le : 02/04/2013 page : 3617		

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre du redressement productif sur la proposition formulée par l'association française des éditeurs de logiciels (AFDEL) dans le document intitulé « 20 propositions pour réindustrialiser la France grâce au numérique » consistant à créer un portail web unique.

Texte de la réponse

L'association française des éditeurs de logiciels, AFDEL a formulé en 2012 « 20 propositions pour réindustrialiser la France grâce au numérique » parmi lesquelles cinq portent sur le financement des entreprises du secteur et du déploiement des infrastructures : unifier et simplifier les guichets d'offre de financement, faciliter le financement en fonds propres des entreprises en renforçant les fonds communs de placement pour l'innovation et les modalités d'intervention du fonds stratégique d'investissement (FSI) et de la CDC entreprises, faciliter le financement de la trésorerie des petites et moyennes entreprises (PME) et mobiliser l'ensemble des moyens disponibles pour le financement des infrastructures. L'AFDEL propose la création d'un portail web unique pour les PME innovantes, interface permettant l'accès à l'ensemble des structures d'accueil en région des organismes de soutien et d'accompagnement des PME innovantes, notamment Oséo, le FSI, la Coface et Ubifrance. La simplification de l'accès des PME, en particulier les PME innovantes, aux structures d'accompagnement et de financement public est un objectif majeur de la création de la Banque publique d'investissement (BPI). Cette dernière offrira l'ensemble de ses produits au travers de guichets uniques régionaux, au plus près des entreprises, pour leurs projets d'investissement productif, d'innovation et d'export, les décisions étant prises en région et dans des délais rapides. Par ailleurs, la BPI développera une offre de services et d'accompagnement des entreprises pour le financement de leurs projets de développement. Le site internet de la BPI devrait reprendre, en les complétant, les informations et les services des entités dont la BPI assurera la distribution des produits, et constituer ainsi une première étape vers un portail web unique pour les PME innovantes.